



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ovins : Pyrenees-Atlantiques

Question écrite n° 2565

Texte de la question

M Francois Bayrou attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les graves consequences qu'entraîne le developpement de l'agalaxie contagieuse des ovins sur les elevages des zones de montagne et du piemont des Pyrenees-Atlantiques dans le poids economique de ces regions. Il lui demande s'il entend prendre des mesures propres a controler et maintenir l'agalaxie : 1o inscription de l'agalaxie des ovins a la nomenclature des maladies reputees contagieuses et par voie de consequence, application de mesures sanitaires adaptees, a inserer au livre II, titre III du code rural ; 2o poursuite des travaux de recherche pour la mise au point de solutions therapeutiques et preventives ; 3o mise en place par les pouvoirs publics, de moyens financiers suffisants pour indemniser les eleveurs et leur permettre l'elimination et le renouvellement des troupeaux atteints de l'agalaxie. Il lui serait tres reconnaissant de bien vouloir se saisir de sa demande et de le tenir informe de la suite qu'il pourrait lui reserver.

Texte de la réponse

Reponse. - L'importance sanitaire et economique du developpement de l'agalaxie contagieuse ovine dans les elevages des zones de montagne et du piemont des Pyrenees-Atlantiques n'a pas echappe au ministre de l'agriculture et de la foret. Le bilan des actions engagees localement par les services veterinaires et l'association de defense contre les maladies des animaux du Bearn et du Pays basque, ainsi que les propositions de lutte pour les prochaines annees, ont fait l'objet d'un important dossier transmis par le prefet des Pyrenees-Atlantiques aux services competents du ministere de l'agriculture et de la foret. L'inscription de l'agalaxie contagieuse au code rural comme maladie reputee contagieuse ne peut etre retenue. Cette mesure mettrait la France en porte a faux avec ses partenaires europeens alors qu'un projet de reglement relatif aux conditions de police sanitaire regissant les echanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers des ovins et caprins, actuellement a l'etude, n'a pas vise l'agalaxie contagieuse ovine dans la liste des maladies a declaration obligatoire. Cependant, conscient de la necessite de participer davantage au programme sanitaire engage avec l'appui financier du conseil general, le service veterinaire de la sante et de la protection animales a la direction generale de l'alimentation soumettra avant la fin de l'annee aux maitres d'oeuvre departementaux des propositions concretes de participations financieres, un soutien technique etant deja assure depuis deux ans par le Laboratoire national de pathologie des petits ruminants et des abeilles.

Données clés

Auteur : [M. Bayrou François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2565

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2542